



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020 (Articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt, le deux novembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUIT Georges, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, M. AUBANEL Jean (procuration à partir de 15h30 à M. FAUCUIT Georges et avant le vote du point 5 de l'ordre du jour (2020-154), Mme LOPES MALTEZ Véra, M. BROCHE Nicolas, M. MANIFACIER Jean-Paul, Mme CAREMIAUX Paulette, M FROMENT Arnaud. **ABSENTS EXCUSES** : M. GSEGNER Gérard a donné procuration à M. CAPIOD Thierry, Mme COLOMB Cathy a donné procuration à Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. BONNET Franck a donné procuration à M. GADILHE Sébastien, Mme SOUTEIRAN Floriane a donné procuration à Mme ESCHALIER Cathy. **ABSENTE** : Mme BONIN Virginie.

Avant d'ouvrir la séance le maire propose une minute de silence en hommage à Samuel Paty qui a été sauvagement assassiné en défendant les valeurs de la République et la liberté d'expression, ainsi que pour les 3 autres personnes assassinées à Nice.

Approbation du procès-verbal du Conseil du 28 septembre 2020

Remarques de Jean Paul MANIFACIER : 1ère remarque : page 6 : la formulation demande une explication du vote sur l'achat du ténement de l'ancien l'hôpital. « Il semblerait que Paulette et moi ne soyons pas d'accord sur l'achat or l'opposition porte sur la non prise en compte des services annexes à la Communauté De Communes comme l'Ile aux Enfants, le Planning familial, Vivre chez soi... » ; 2ème remarque : page 7 : il est précisé « vu la présentation de l'Avant-Projet Sommaire, or ce n'a pas été le cas en séance ce jour-là ; 3ème remarque : page 9 : concernant le personnel et le vote pour la réactivation du poste de Direction, il conviendrait de dire 22 sièges POUR et non pas « POUR à la Majorité », afin d'éviter une confusion possible entre Majorité (excluant la Minorité). M. le Maire précise qu'il a demandé au Président de la CDC de définir les besoins de la collectivité et que la surface de 2000 m² a été avancée. Il espère que l'ensemble des services a été prévu. Il rappelle qu'en matière d'urbanisme, les niveaux R + 1 ou R + 2 sont possibles. 2ème remarque : M. MICHEL dit qu'effectivement l'APS n'a pas été présenté ; ce point sera rectifié ; 3ème remarque : M. le Maire propose de reformuler le vote pour le poste de DGS : contre 0, abstention 1, pour : 22 voix. Le procès-verbal est validé à l'unanimité après les rectifications ci-dessus prises en compte.

Modification des statuts du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC) pour adhésion à la compétence « assainissement collectif » de la commune des Vans et de Chambonas (2020-150)

Le Comité Syndical du Syndical du SISPEC a, lors de sa réunion du 30 septembre 2020, décidé de modifier ses statuts pour l'adhésion de deux nouvelles communes à la compétence optionnelle assainissement collectif, à savoir Les Vans et Chambonas. M. le Maire propose d'entériner la décision déjà débattue. M. Arnaud FROMENT rappelle les conditions : il avait été évoqué cette question sur le principe mais il avait été aussi indiqué une convention entre le SISPEC et la commune pour ne pas augmenter les tarifs pour les usagers de la commune et poursuivre les actions préconisées par le Schéma Directeur d'Assainissement. N'ayant pas de document écrit, M. MANIFACIER et Mme CAREMIAUX disent qu'ils s'abstiennent de voter. **Le vote pour la modification des statuts et l'adhésion de la commune des Vans est donc le suivant : contre 0, 2 abstentions (Jean Paul MANIFACIER et Paulette CAREMIAUX), pour 20.**

Demande de participation au SISPEC pour prise en charge de la partie bi couche chantier « Devèze » (2020-151)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de solliciter le Syndicat de l'Eau Potable (SISPEC) pour participation au revêtement suite aux travaux « MASSEGUISSÉS-ROUVOUMBAL ».

Convention de location pour le siège administratif de la Communauté de Communes au 1^{er} étage du Centre d'Accueil (2020-152)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition présentée, ce que le Conseil décide à la majorité des membres présents et représentés, à savoir : un loyer mensuel de 1 802 € 62 basé sur l'IRL, payable trimestriellement, sachant que les charges incombant au locataire (eau, électricité, maintenances...) feront l'objet d'un état annuel payable sous forme d'un titre exécutoire. Autorisation est donnée au Maire pour signer le bail civil ci-dessus mentionné sous réserve de l'engagement de la Communauté de Communes de rembourser la somme arrêtée à deux cent trente-trois mille six cent vingt-quatre euros dans le cas d'une résiliation de bail qui interviendrait avant le remboursement total. Contre : 0 - Abstention : 1 (Mme Josy LAURENT) - Pour : 21

Présentation du dossier Boulodrome et 2 tennis couverts (2020-153)

Après avoir rappelé que ce dossier enclenché par la mandature précédente est un dossier auquel la nouvelle équipe tient particulièrement, afin de pouvoir déposer le permis de construire courant novembre, et après avoir validé l'Avant-Projet sommaire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer. **Pour à l'unanimité.**

Vente de deux ténements suite évaluations des Domaines et achat de parcelles lieu-dit « Les Passets » pour intégration dans le domaine public (2020-154)

Après avoir délibéré, M. le Maire dissocie les votes et le résultat est le suivant : **Achat de la propriété : contre 0, abstention 0, pour : unanimité - Vente de la Maison Ollier et de la Maison paroissiale : contre 2 (M. MANIFACIER, Mme CAREMIAUX), abstention 1 (M. FROMENT), Pour 19.**

Achat de terrains à Naves pour intégration dans le domaine public (30 500m²) (2020-155)

M. THIBON explique que c'est une opportunité proposée par une propriétaire de terrains, entre autres près du parking du cimetière : elle céderait à la commune toutes ses parcelles, soit 30 500m² pour 5 000€ (soit 18c le m²). **Vote : contre 0, abstention 0, pour à l'unanimité.**

Demande de subventions dans le cadre du fonds supplémentaire Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (2020-156)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à se positionner sur les dossiers suivants : Rénovation de l'ancien hôpital : écoquartier responsable ; Transition écologique : réserves d'eau, boulodrome, plantations d'arbres, racks à vélos... ; Patrimoine : Musée, remise en état de la chapelle du cimetière, façade Nord du Centre d'Accueil

Convention pour mission d'assistance technique aux collectivités dans le cadre de la voirie avec le département (ATC) (2020-157)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 contre : M. MANIFACIER, Mme CAREMIAUX) décide de lancer une consultation pour une mission d'assistance technique à la maîtrise d'œuvre voirie, y compris auprès du Département.

Convention temporaire de maîtrise d'ouvrage pour travaux à YGRESIERE suite déclaration préalable (2020-158)

Le projet présenté au dernier Conseil était hors sujet ; M. le Maire propose de ne pas donner suite, ce que le Conseil DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Régularisations foncières de chemins (2020-159)

Décisions adoptées à l'unanimité

Demande de maintien de dénomination par les riverains de l'avenue des droits de l'Homme (2020-160)

Une pétition de riverains de l'avenue des droits de l'Homme est parvenue en mairie pour annuler la décision de renommer cette avenue « avenue des droits humains ». Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (3 contre : MM MANIFACIER et ARNAUD, Mme CAREMIAUX – 1 abstention : Mme RAYNARD) **VOTE pour « Avenue des droits de l'Homme ».**

Décisions modificatives budgétaires (2020-161)

Adoptées à l'unanimité.

Le Maire, Jean-Marc MICHEL.

